

Le musée du Louvre et l'Agence France-Muséums ont pris connaissance du rapport de l'organisation *Human Rights Watch* publié le 10 février 2015 intitulé « Les droits des travailleurs migrants sur l'île de Saadiyat aux Émirats arabes unis : Rapport d'avancement 2015 » et qui reprend des éléments connus sur lesquels des échanges ont eu lieu tout au long de l'année.

Conformément à ses engagements, la partie française est très soucieuse du respect des normes sociales sur le chantier du Louvre Abu Dhabi depuis le début du projet. Comme prévu par l'Accord intergouvernemental, le musée du Louvre et l'Agence France-Muséums travaillent étroitement avec leurs partenaires émiriens. La maîtrise d'ouvrage de la construction du bâtiment dessiné par Jean Nouvel est assurée par l'entité émirienne *Tourism Development and Investment Company* (TDIC). TDIC elle-même n'est pas en charge de la construction de tous les projets de l'île de Saadiyat mentionnés dans le rapport de HRW.

Afin de faire progresser ce sujet pour le chantier du Louvre Abu Dhabi, la partie française entretient un dialogue constant et exigeant avec son partenaire émirien. Dans ce cadre, une politique interne de l'emploi (*Employment Practices Policy*) a été mise en place par TDIC et intégrée aux obligations du consortium en charge de la construction du Louvre Abu Dhabi, la joint-venture menée par Arabtec réunissant Constructora San Jose SA et Oger Abu Dhabi LLC.

Cette politique est auditée par le cabinet indépendant *PricewaterhouseCoopers* (PwC) dont les résultats sont rendus publics chaque année depuis maintenant trois ans. La partie française constate le souhait de la partie émirienne de faire progresser ce dossier et des améliorations notables, documentées et mesurables ont ainsi pu être observées dans ce domaine, ce qui a déjà été relevé précédemment par HRW.

Dans son troisième rapport publié en décembre 2014, PwC rend compte des entretiens menés avec 1050 travailleurs et de ses inspections réalisées au cours de l'année. Cet exercice de transparence permet d'identifier les progrès à accomplir et les améliorations réalisées. A ce titre, on peut noter les points suivants :

- Une assurance médicale pour 99% des travailleurs ;
- 100% des travailleurs ont accès à leurs passeports ;
- Une procédure de règlement des griefs pour les travailleurs et la facilité de dépôt de plaintes ;
- Un système de sanctions appliquées contre les entrepreneurs qui ne respectent pas les politiques de l'emploi internes de TDIC ;
- Un hébergement de qualité conforme aux standards internationaux.

Par ailleurs, le rapport souligne que la question des frais de recrutement pour les travailleurs reste un point d'attention pour tous. La partie française reste attentive sur ce sujet qui va au-delà des seuls acteurs du Louvre Abu Dhabi.

Depuis le début du projet, la partie française reconnaît le rôle clé des travailleurs dans la construction du Louvre Abu Dhabi. Le dialogue avec la partie émirienne demeure exigeant et constructif pour continuer de faire progresser cette politique en faveur des travailleurs et que le Louvre Abu Dhabi puisse servir de référence en la matière.

Paris, 10 février 2015